Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 34e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 18 MAI 2023, À 19 H, PAR LA PLATEFORME TEAMS

PRÉSENCES :

Mmes Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Sophie Doucet, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Sara Martinet, membre désigné – conseil multidisciplinaire (CM)
Annick Nadeau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement
Marie-Josée Noël, membre indépendant – compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines
Francis Simard, **président**, membre indépendant – compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

ABSENCES :

Mmes Annie-Claude Arseneau, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel
Céline Decoste, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse
Dre Nadine Packwood, membre désigné – département régional de médecine générale DRMG
Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)
M. Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant – expertise en réadaptation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 34e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 18 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2023-05-955

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

DOSSIERS – DÉCISION

3. Adoption du budget 2023-2024
4. Adoption du rapport AS-617 en P12
5. Registre des signataires autorisés par l'établissement à la RAMQ
6. Gestion des effectifs médicaux
7. Levée de la séance.

DOSSIERS-DÉCISION

3. ADOPTION DU BUDGET 2023-2024

ATTENDU QUE les articles 4 et 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget (fonds d'exploitation et d'immobilisations) dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le 26 avril 2023, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2023-2024 ;

ATTENDU QUE les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU QUE le déficit projeté pour l'exercice 2023-2024 est entièrement causé par les coûts excédentaires engendrés par l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante nécessaire au maintien de l'offre de services aux usagers ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTER le budget 2023-2024 du CISSS des Îles comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats déficitaires, combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations, de 7 950 139 $ contrevenant ainsi au respect de l'équilibre budgétaire.

AUTORISER le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes**.**

RÉSOLUTION Nº 2023-05-956

4. ADOPTION DU RAPPORT AS-617

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

ATTENDU QUE les discussions entre la Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget au MSSS et la PDG de l'établissement au cours de l'été 2022 justifiant les causes du déficit attribuable à la main-d'œuvre indépendante;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTER le rapport trimestriel de la période 12, 2022-2023, du CISSS des Îles comme présenté soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations d'un déficit de 2 214 637 $; et ce, tout en considérant l'impact budgétaire défavorable généré par les coûts du recours à la main-d'œuvre indépendante;

AUTORISER le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

RÉSOLUTION Nº 2023-05-957

5. REGISTRE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT À LA RAMQ

Les membres ont pris connaissance des changements apportés au registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles autorise les changements apportés au registre des signataires autorisés pour le CISSS des Îles : Retirer le nom du Dr Serge Gravel comme signataire autorisé à la RAMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2023-05-958

6. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX

Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'Archipel a tenu une rencontre le 6 avril 2023 et a fait la recommandation suivante :

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte la modification de statut de membre actif à membre associé pour le Dr Marcel Couture (90071), omnipraticien et ce, à compter du 5 juin 2023. Le Dr Couture conserve ses privilèges en CLSC et en hospitalisation au Département de médecine générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2023-05-959

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2023-05-960



Francis Simard
Président



Sophie Doucet
Secrétaire du conseil